



Rapport sur

LES CONDITIONS DE LA REUSSITE SCOLAIRE

A MAYOTTE

Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Avril 2017

1- Présentation de la démarche

Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Lancement de l'étude

28 janvier 2015

Installation de la commission n°4
« Education, Formation, Santé, Social »

Présidente : Mme Houbia YOUSOUFA
Sujet d'étude : L' échec scolaire

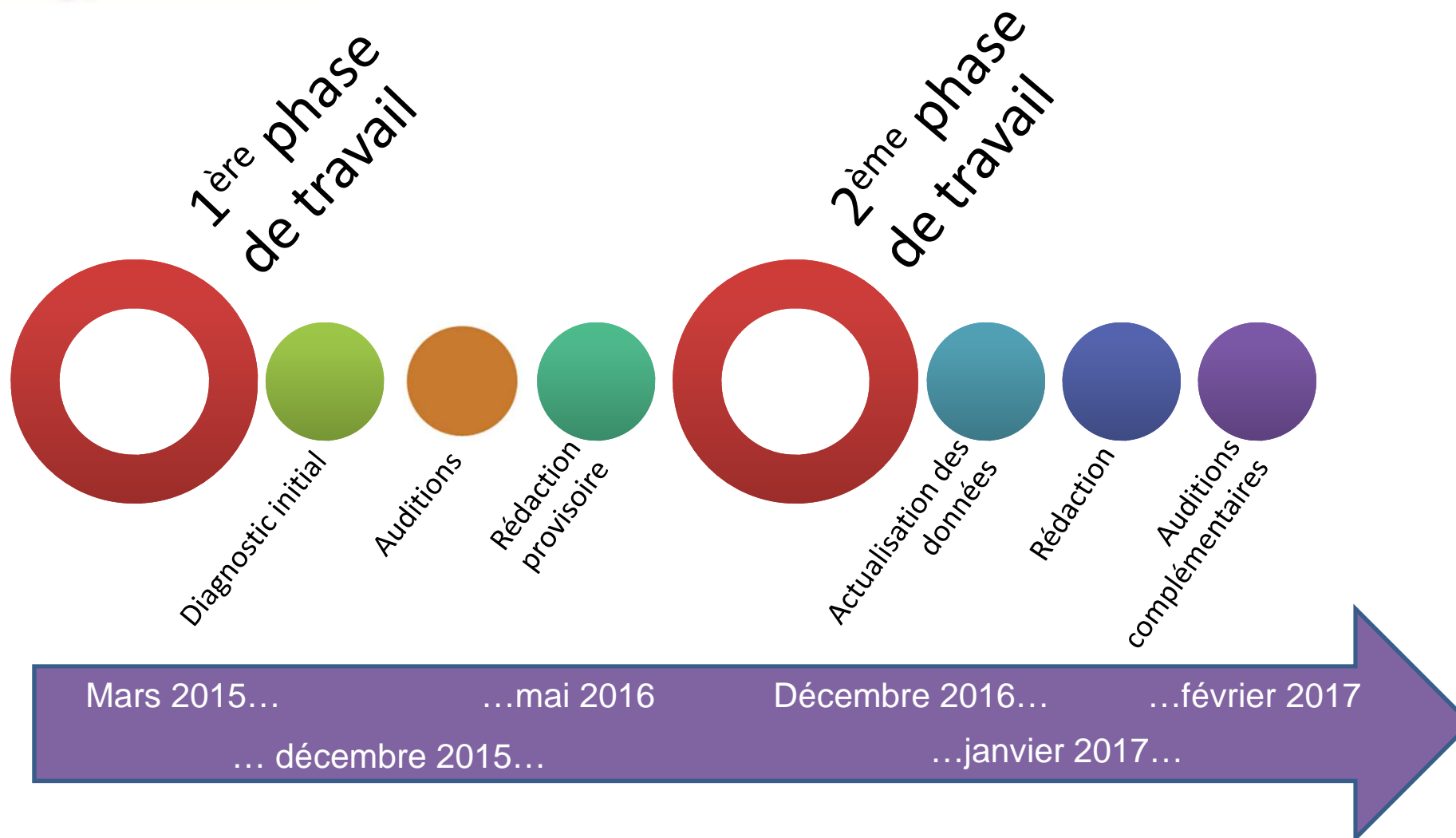
18 février 2015

Validation du sujet par le bureau du CESEM

31 mars 2015

Validation du cahier des charges en commission n°4

Travail d'étude



Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Les auditions à Mayotte

Mars à décembre 2015, diagnostic et enquête

- M. MLAILI Condro, enseignant chercheur ;
- M. Allaoui ASKANDARI, représentant syndical CFE-CGC ;
- M. Inssa RIDJALI, adjoint du grand cadî et cadî de Mtsapéré ;
- M. Assani BOINA AHAMED, secrétaire du grand cadî ;
- M. Rivomalala RAKOTONDRAVELO secrétaire départemental SNUIPP-FSU Mayotte ;
- M. Anli SAID, représentant syndical CGTMA ;
- M. Pierre LEGER, représentant syndical Sud Education ;
- Mme Josiane WITKOW, représentante syndicale SNES ;
- M. IRCHADI BOURA et M. Omar SAHIMI, représentants FCPE ;
- M. ABDOU HAMISSI (Béré), représentant AP-PEP ;
- M. Faissoil SOILIH, consultant sociologue ;
- M. Mlaili AMBRIRIKI, enseignant au lycée ;
- M. Christian GIRAUD, Directeur Académique Adjoint des services de l'Education Nationale.



Les auditions à La Réunion

Menées en février 2017, échanges et partage d'expériences

- M. Serge FABRESSON, président du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- M. Adnann BALBOLIA, chef d'établissement de l'école primaire MEDERSA de Saint Denis de La Réunion ;
- M. Jean-Paul VIRAPOULLE, maire de Saint-André ;
- Mme Nissioiti BACO OUSSENI, déléguée adjointe de la délégation de Mayotte à la Réunion, et Mme Marie-Josée KARAVE BOUJOU, responsable du pôle social de cette délégation ;
- La commission « Education et formation » du CESER de La Réunion, présidée par Mme Christine NICOLS ;
- Mme Marie MARTIGNE-LUCAS, directrice du CASNAV de La Réunion, Mme Pascale DUBOIS et Mme Annie JOLLY, chargées de mission au CASNAV ;
- M. Fred BIENVENU, directeur diocésain de l'enseignement catholique ;
- M. Baptiste COHEN, directeur général d'Apprentis d'Auteuil Océan Indien.

Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Suivi en commission et adoption

Commission n°4

6 réunions de suivi du travail engagé,
11 rencontres pour audition

Validation du rapport le 9 mars 2017



Bureau

Validation du rapport le __ 2017



Assemblée plénière

Adoption du rapport soumis au vote le __ avril 2017

2- Présentation de l'étude

Cadrage du sujet

Problématique :

- Les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative

Objectifs :

- Identifier les conditions qui font défaut à la réussite scolaire des élèves à Mayotte
- Contribuer à définir des orientations de politique éducative sur le territoire

Une ambition pour Mayotte et la République

Contribution du CESEM « Mayotte 2025, une ambition pour la république »

Atelier n° 1 « Une éducation de qualité, des formations adaptées aux besoins du territoire ».

Le renforcement des
infrastructures éducatives,
socio-éducatives et culturelles

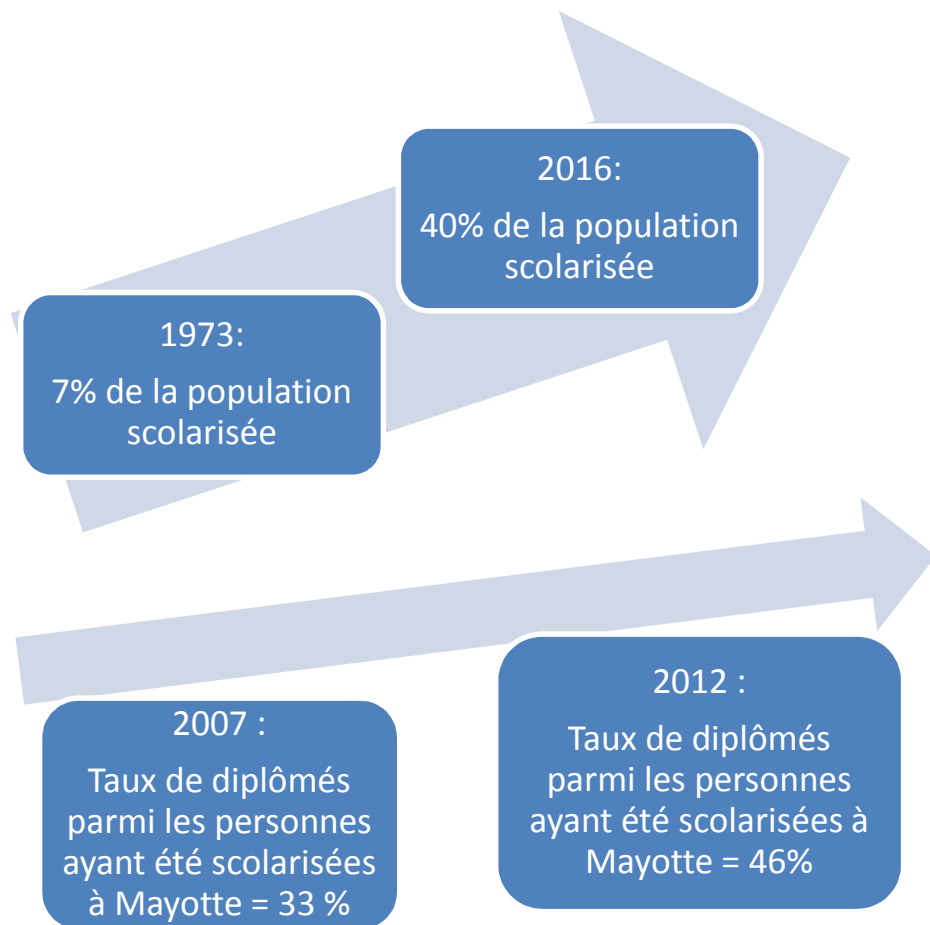
L'adaptation de la pédagogie par
rapport aux publics accueillis

La promotion de la coéducation

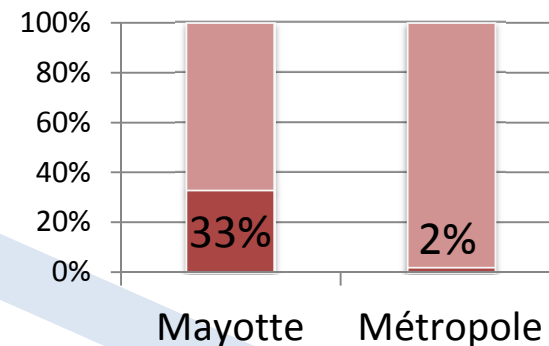
*Les membres du conseil économique, social et environnemental de Mayotte,
dans leur mandat de représentant de la société civile,
souhaite partager leur ambition pour leur île :*

**Refonder à Mayotte l'école de la République de manière innovante, différente,
en tirant enseignement des expériences réussies ailleurs en France et à l'étranger,
et faire de Mayotte un laboratoire de l'excellence éducative,
pour enfin considérer notre jeunesse comme un formidable atout dans un pays vieillissant,
et non comme un problème à gérer.**

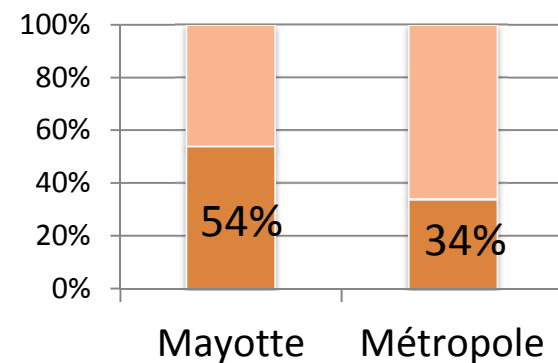
Premiers constats et hypothèses de travail



■ Part des plus de 15 ans jamais scolarisée



■ Part des personnes scolarisées sorties sans diplôme qualifiant



Premiers constats et hypothèses de travail

Hypothèse

Le territoire est très nettement sous doté en moyens matériels et humains pour répondre aux besoins éducatifs de sa population

- en raison d'une démographie non maîtrisée ;
- mais aussi d'un engagement insuffisant des autorités nationales et locales sur le sujet.

Hypothèse

Les méthodes employées ne permettent pas d'atteindre l'objectif :

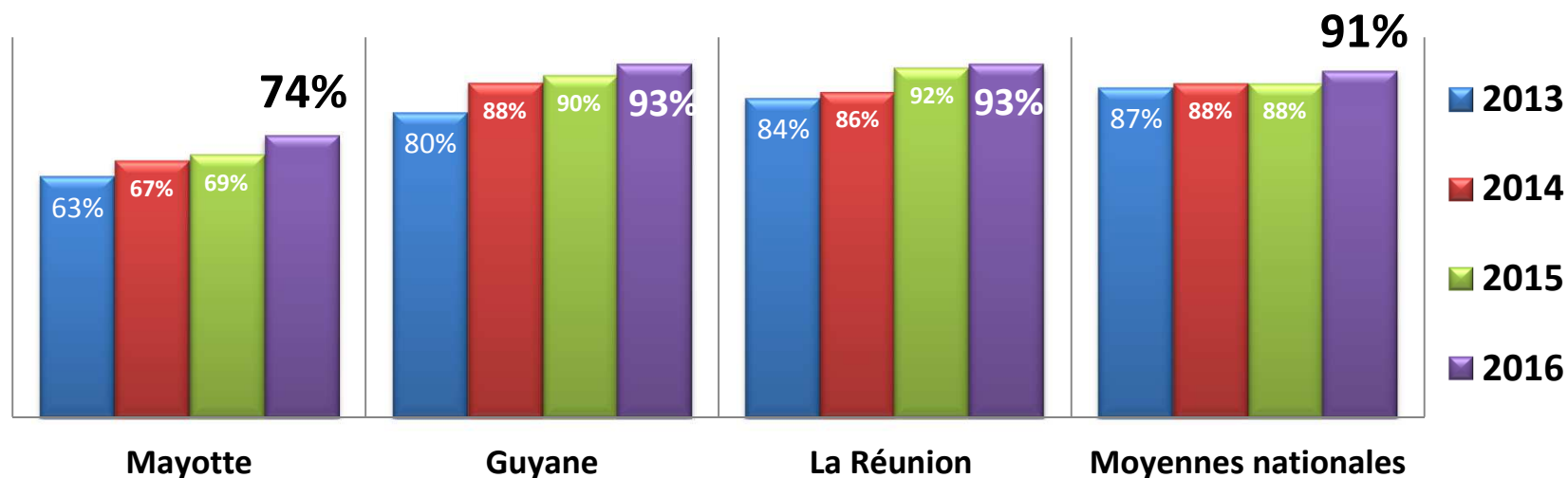
- Notre territoire est marqué par des spécificités socio-culturelles qui s'opposent à une application in extenso des cadres nationaux ;
- Ces cadres nationaux ne parviennent pas, même en métropole, à réaliser une école de la réussite pour tous.

3 – Observations tirées de l'étude

Première observation

> L'inégalité de résultat entre Mayotte et les autres départements persiste...

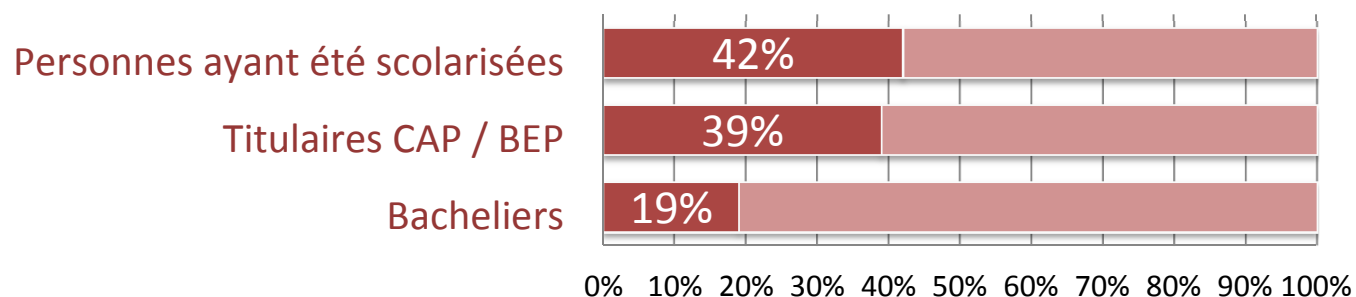
- Taux de réussite au bac toutes filières confondues (2013-2016) :



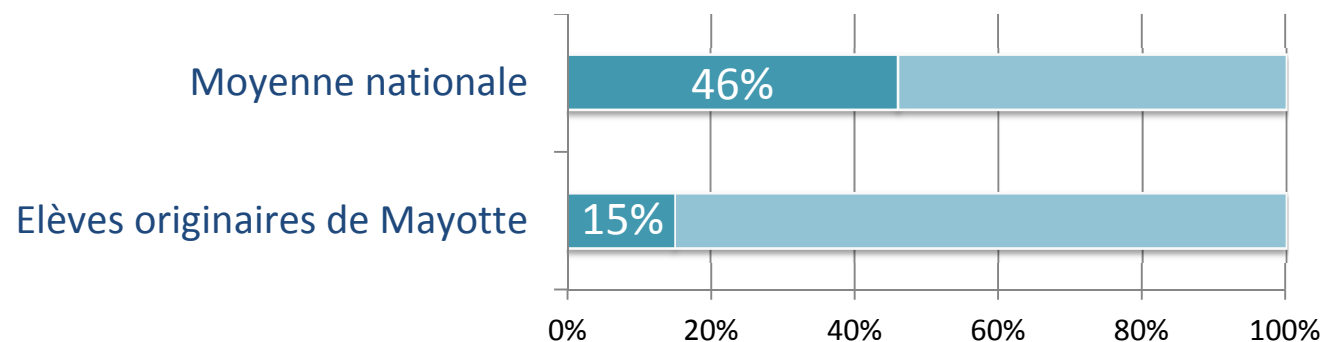
Première observation

> L'inégalité de résultat entre Mayotte et les autres départements persiste...

- Part des personnes en grande difficulté à l'écrit en français (2014) :

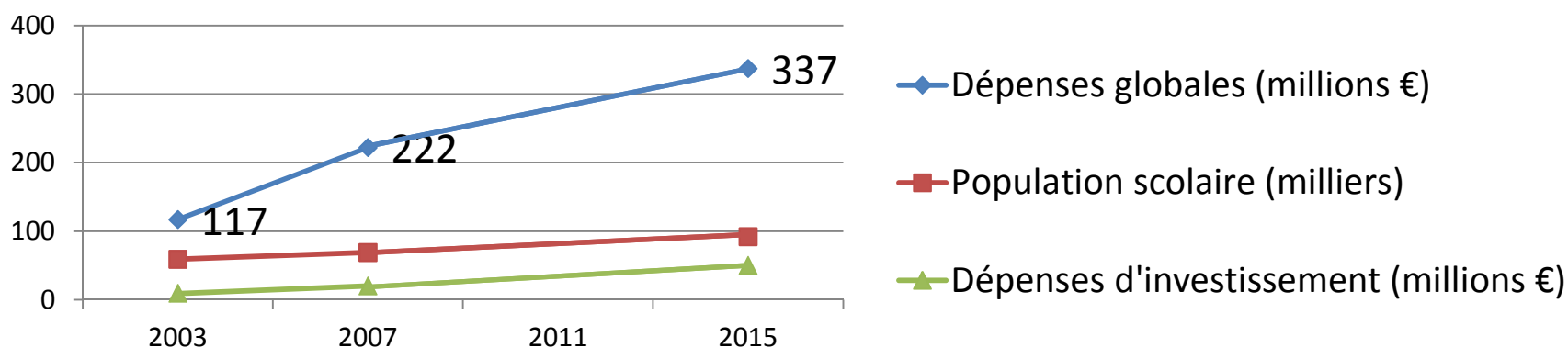
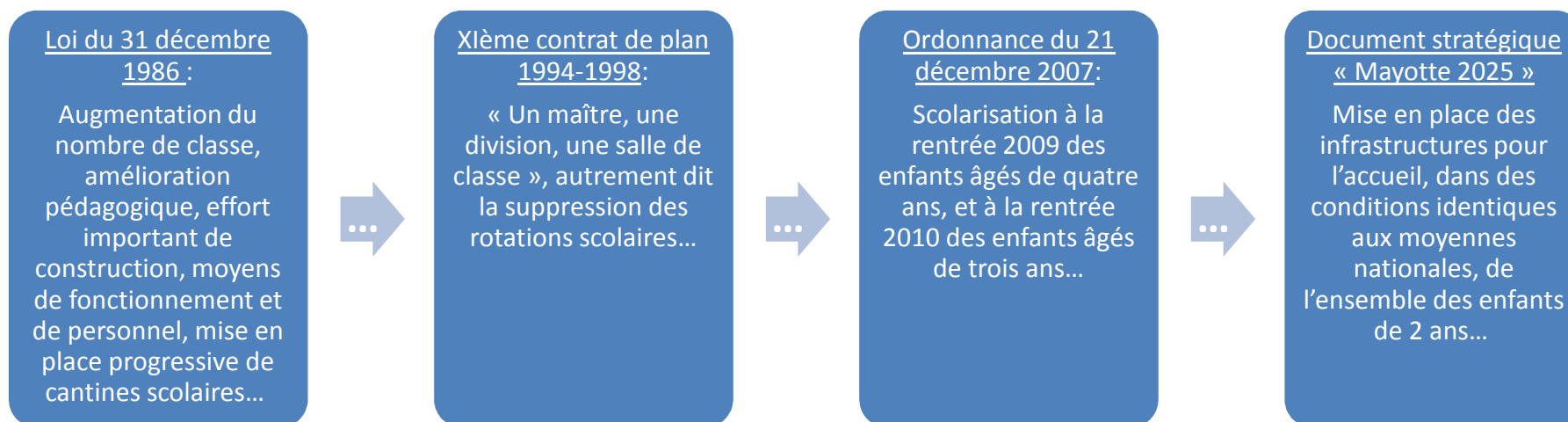


- Taux de réussite des élèves en 1^{ère} année d'étude supérieure (2012) :



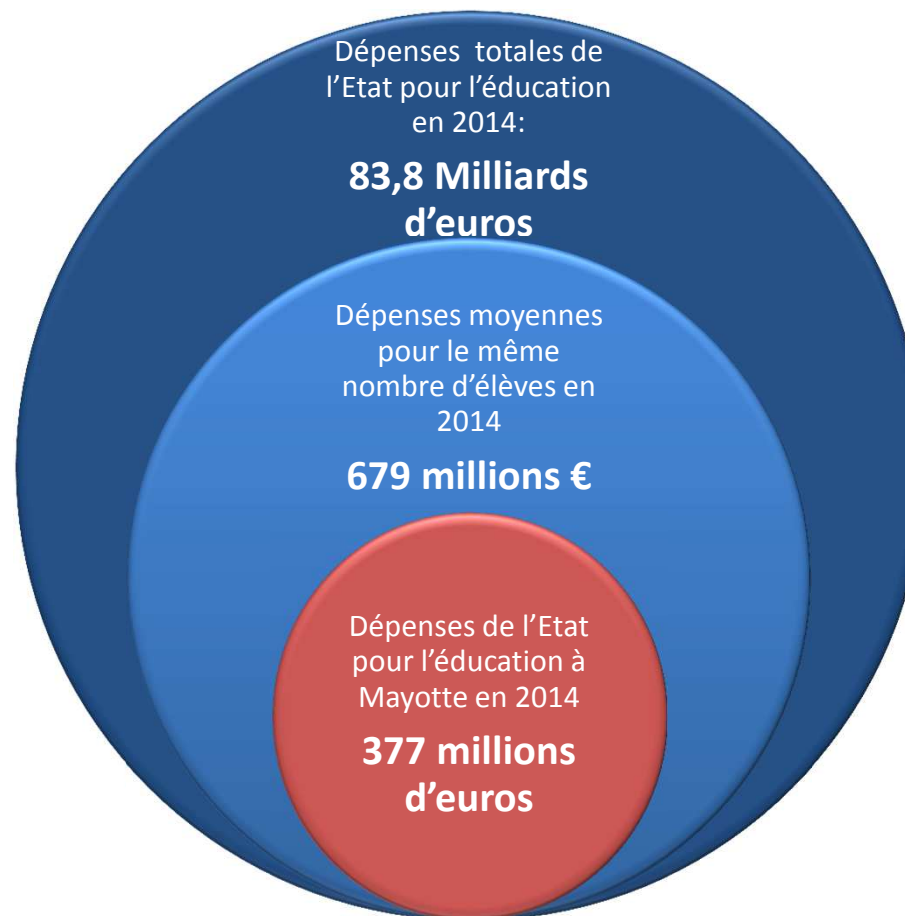
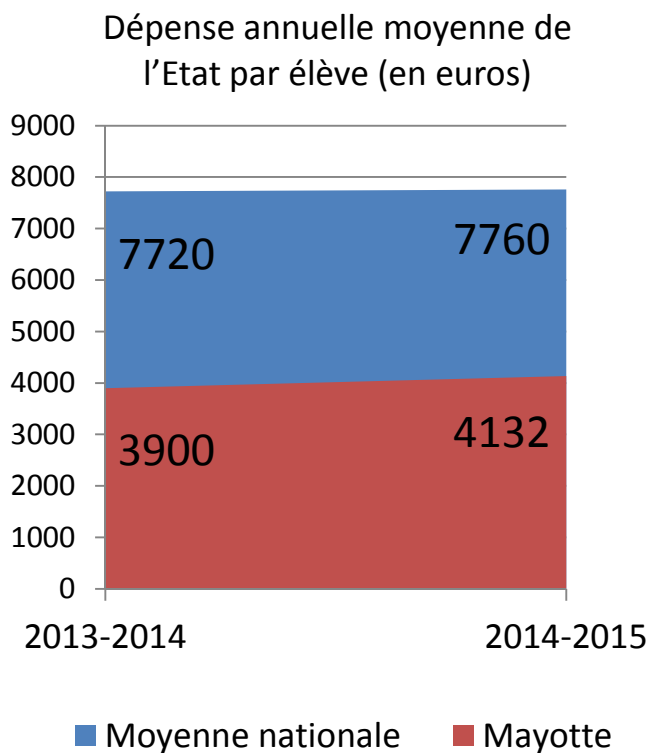
Seconde observation

> Des engagements répétés et une forte progression des dépenses de l'Etat...



Seconde observation

... mais une dépense publique par élève plus faible à Mayotte que partout ailleurs !

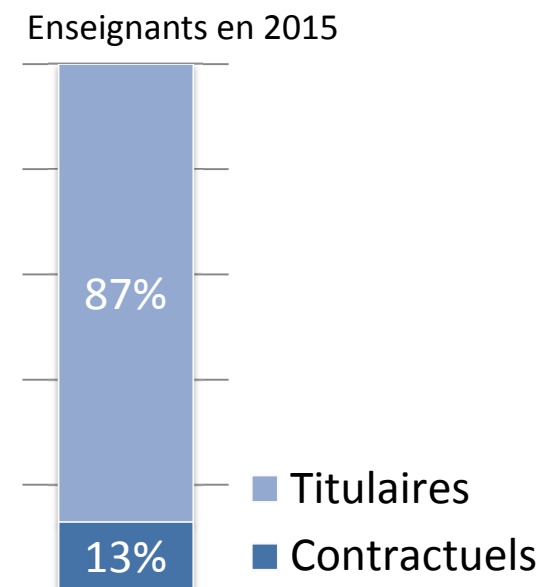
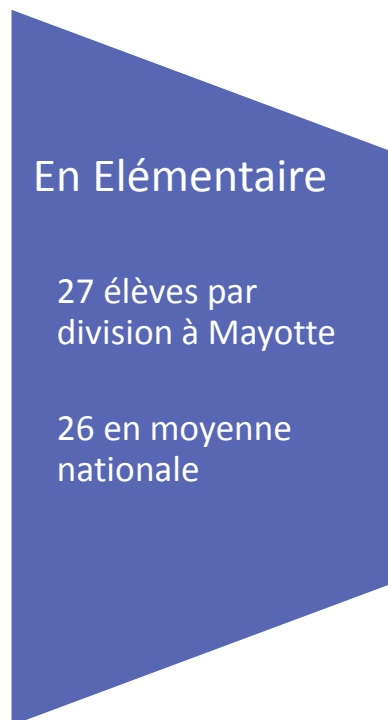


4 – Conditions de scolarisation des élèves à Mayotte

Etablissements et enseignants

Dans le 1^{er} degré, un manque de salles qui entraîne:

- Rotations,
- Surcharges,
- Faible préscolarisation.

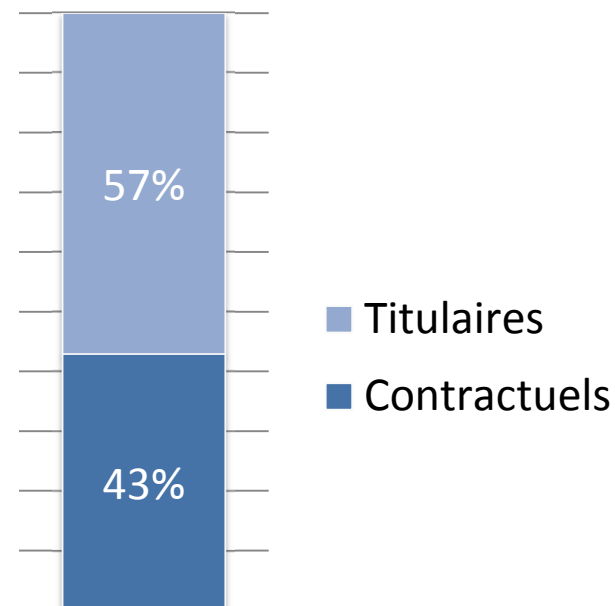


Etablissements et enseignants

Dans le 2nd degré, des établissements géants et surchargés...

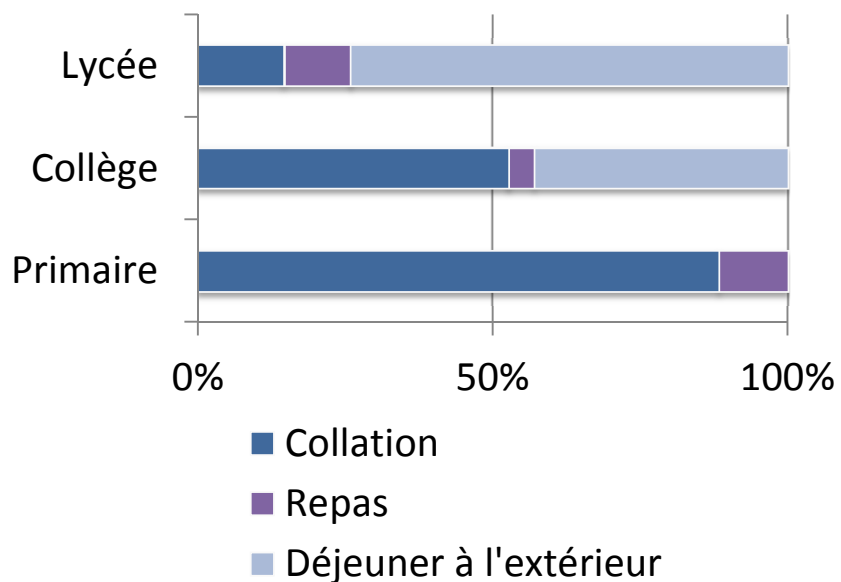


Enseignants en 2015



La restauration scolaire

Répartition des élèves selon l'accès à une restauration scolaire



Un marché évalué à 18 millions d'euros / an (subventionné à 75% par la PARS / CSSM à (PARS)

Proposition du vice rectorat « Mayotte 2025 »

Doter tous les établissements existants d'installation de restauration	Répartir sur le territoire 6 cuisines centrales	Rénover les cuisines de production des trois lycées qui en disposent.
--	---	---

- Bénéfices attendus :**
- créer 500 emplois directs ;
 - dynamiser les filières agricole, piscicole et le commerce avec la sous-région ;
 - développer le secteur de la restauration collective.

L'internat

« L'internat est une réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves. Il peut contribuer à réduire les inégalités de résultats scolaires, partiellement dues aux ressources économiques, sociales et culturelles du milieu familial, en donnant à tous ce que certains élèves peuvent facilement trouver chez eux ».

Priorités nationales pour la construction de nouveaux internats :

- L'Outre Mer
- Les collèges et les lycées professionnels

Priorités d'attribution des places en internat selon le référentiel national:

- Aux élèves issus des quartiers prioritaires
- Aux élèves éloignés des établissements

A Mayotte, un seul internat (privé) et trois projets de construction par le vice rectorat...

V. L'environnement socio-culturel

Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Beaucoup de parents ne peuvent pas soutenir les apprentissages non réalisés à l'école

Un très faible niveau de qualification et un fort taux d'illettrisme

caractérisent la population de Mayotte...

L'absence de réponse aux difficultés sanitaires et sociales des familles

renforce les difficultés scolaires de nombreux élèves...

L'accueil du jeune enfant, l'accompagnement scolaire et le soutien à la parentalité

ne sont pas assez mobilisés...

D'autres espaces d'éducation sont à développer

L'accès au livre dans un territoire plurilingue

- Le réseau des bibliothèques publiques ;
- L'implication d'acteurs de l'éducation populaire ;
- L'agence régionale du livre et la direction départementale de la lecture publique.

L'accès au sport vecteur de cohésion sociale

- Le niveau d'équipement sportif le plus bas de France ;
- Une grande disparité des équipements sportifs scolaires.

L'animation périscolaire et extra scolaire

- Le besoin de professionnel de l'animation et des métiers de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- Une réflexion à reprendre sur les rythmes scolaires.

Communauté éducative et école...

Des transformations sociales ont séparé école et parents...

La pratique religieuse est présentée comme un élément central de la cohésion sociale du territoire...

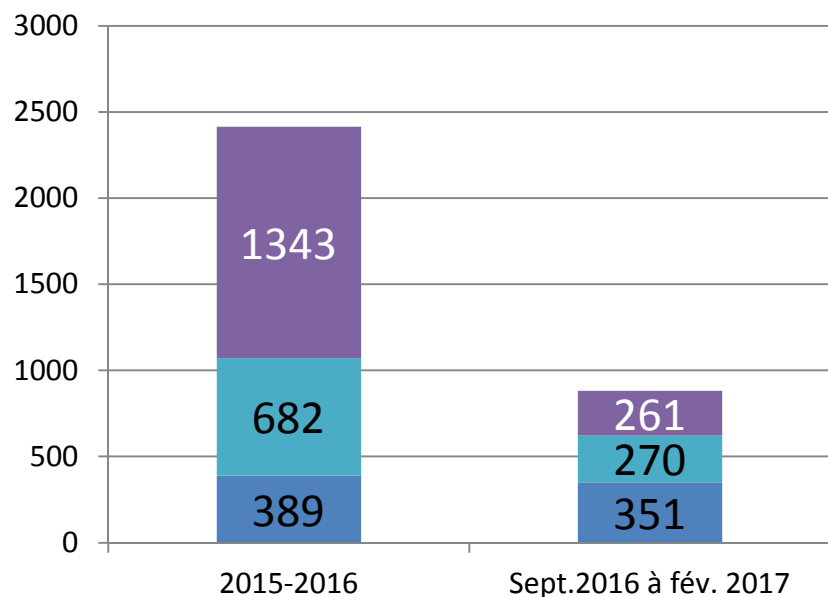
L'école peut bâtir des liens et des espaces de rencontre pour la coéducation...

« Shioni » et « Madrassa »
dans le cadre éducatif
de l'école de la République :

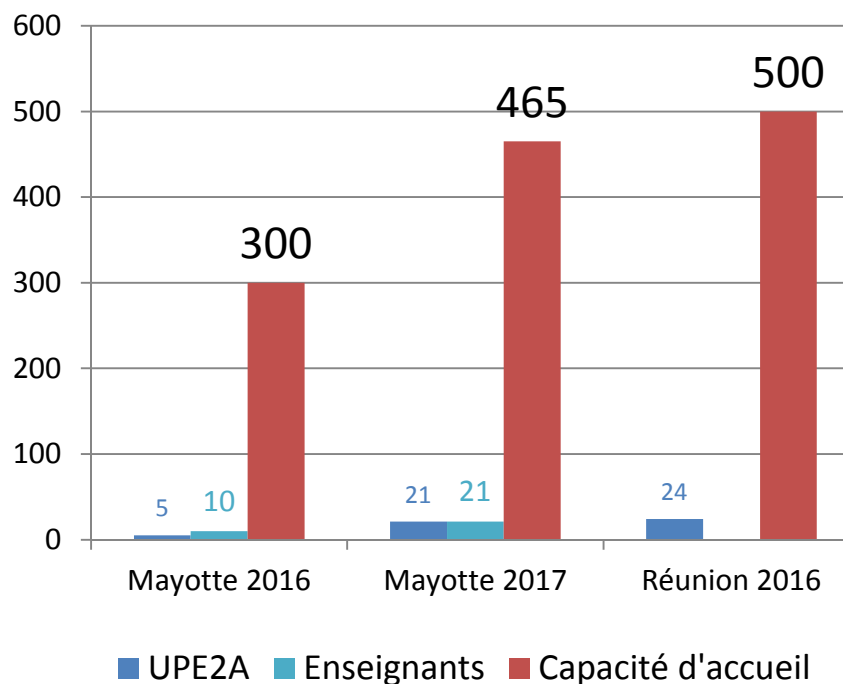
- Associer les « shioni » aux temps d'activités périscolaires, sur proposition des associations de parents d'élèves ;
- S'appuyer sur les « madrassa » associatives pour développer les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

Ecole et société...

L'intégration d'élèves nouvellement arrivés (ENA) crée une grande hétérogénéité dans les classes, nécessitant des dispositifs et une pédagogie adaptés, tels que les propose le CASNAV.



- ENA non scolarisé
- ENA allophone scolarisé (unité pédagogique adaptée)
- ENA francophone scolarisé (classe ordinaire)



VI. Conclusion et propositions

Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Conclusions

A quand pour Mayotte...

- des écoles offrant des conditions d'hygiène et de sécurité acceptables selon les normes métropolitaines ?
- des enseignants qualifiés et un niveau d'encadrement équivalent à la moyenne métropolitaine ?
- des outils pédagogiques développés en adéquation avec le contexte local ?

Les efforts de « rattrapage » engagés à Mayotte n'ont pas permis d'atteindre les standards nationaux...

... et les moyens accordés sont en réalité moins importants que ceux dédiés aux élèves d'autres départements.

Il faut penser notre système éducatif pour l'adapter au rythme d'apprentissage et à l'environnement socioculturel des élèves mahorais...

... et oser d'autres horizons que la moyenne nationale ou la simple identité avec la métropole, compte tenu du réservoir d'opportunités que représente notre jeunesse ?

Conclusions

Une chaîne d'inégalité, des chances jusqu'aux résultats :

- inégalités de traitement par l'école, qui donne moins à ceux qui ont moins ;
- inégalités de résultat selon le milieu social ;
- inégalités sociales d'orientation, dépendant là aussi du milieu social ;
- inégalités de rendements des diplômes (chances de trouver un emploi avec un même diplôme selon l'origine sociale).

La jeunesse de Mayotte se heurte à chacune de ces inégalités vis-à-vis de départements mieux dotés.

Autant de freins à l'insertion d'une jeunesse en attente de perspectives.

L'ambition d'une égalité réelle entre Mayotte et les autres départements doit prendre corps en priorité dans le système éducatif, qui accueille 40% de la population de l'île.

Propositions du CESEM



Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Proposition n°1 : FAIRE DE LA REUSSITE SCOLAIRE LA PREMIERE PRIORITE DU TERRITOIRE

Définir une politique éducative qui ne se contente pas de répéter les engagements non tenus et les erreurs précédentes...

Réunir des états généraux de l'éducation à Mayotte : une réflexion commune sur l'éducation, l'adoption d'un plan d'action concertée, une rencontre à échéance régulière...

Tenir compte des évaluations des politiques éducatives déjà menées et préparer l'évaluation future des orientations mises en œuvre à Mayotte...

Donner à cette politique tous les moyens nécessaires pour la doter des infrastructures et les faire fonctionner...

Rendre lisible et accessible les dispositifs d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement scolaire et périscolaire, et de soutien à la parentalité.

Proposition n°2 : AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES ETABLISSEMENTS

Scolariser les élèves mahorais a minima dans les mêmes conditions matérielles que les élèves métropolitains...

Décliner un plan de rattrapage et de rénovation des salles de classes pour supprimer les rotations scolaires (600 salles et +)...

Mettre en œuvre le projet du vice-rectorat d'une véritable restauration scolaire pour tous les élèves

Créer autant d'internats scolaires que de collèges et lycées professionnels (26) en s'inscrivant dans le référentiel national « L'internat de la réussite pour tous »

Garantir la préscolarisation obligatoire dès 3 ans pour résorber les difficultés des élèves en amont

Renforcer le CASNAV et les dispositifs d'accueil de nouveaux arrivants pour insérer / remettre à niveau / orienter les élèves allophones au sein de l'école...

Proposition n°3 : FORMER LES ENSEIGNANTS

Favoriser l'adaptation des professionnels à un territoire pour eux atypique, et accompagner la professionnalisation de nouveaux venus dans le corps professoral...

Renforcer la formation continue des enseignants titulaires pour qu'ils disposent des ressources pédagogiques nécessaires, en particulier sur le plurilinguisme...

Créer à Mayotte une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

Dispenser à tous les enseignants du territoire en amont de l'année scolaire une initiation aux principales langues vernaculaires et aux cultures du territoire dans lequel ils travaillent

Accompagner en formation initiale et tout au long de leur emploi les contractuels qui se lancent dans le professorat, en vue d'une intégration dans la fonction publique le cas échéant

Valoriser les outils pédagogiques créés par les enseignants à Mayotte, à mutualiser via une plateforme web ressource du vice-rectorat et de l'institut de formation des maîtres (IFM)...

Proposition n°4 : TRAVAILLER LE LIEN ECOLE – PARENTS

Favoriser la rencontre entre enseignants et parents et ouvrir l'école aux parents...

Etablir une charte de l'accueil des parents engageant les établissements et leurs équipes, et créer un espace parents convivial dans chaque établissement pour mieux connaître la vie scolaire...

Former chaque année les parents élus délégués pour conforter la place des parents, en s'appuyant sur les associations de parents d'élèves, et animer le réseau de ces associations...

Relancer les dispositifs « Ecoles des parents » pour accompagner les parents dans la compréhension du système éducatif et l'acquisition d'outils d'éducation et de coéducation

Proposer un système de tutorat des élèves, à l'école, par des parents d'élèves volontaires

Développer des co-formations enseignants-parents...

Proposition n°5 : ADAPTER LA PEDAGOGIE

Pratiquer une pédagogie différenciée, adaptée à Mayotte, aux élèves, et tenant compte des différences et des capacités de chacun...

Adapter les méthodes d'enseignement du français à l'école en choisissant des méthodes didactiques et pédagogiques appropriées...

Enseigner le shimaore et le kibushi dès la maternelle en l'articulant avec les premiers apprentissages, en y associant des figures extérieures à l'école (parents, grands-parents, animateurs)

Dans le 1^{er} degré, développer les compétences « lire-écrire » en langue maternelle en lien avec le socle commun de compétences et de culture

Dans le second degré, créer les disciplines « langues et culture mahoraises : shimaore » et « langues et culture mahoraises : kibushi » en option jusqu'au baccalauréat

Introduire à l'ESPE de Mayotte les enseignements nécessaires à la formation initiale et continue des professeurs sur les langues mahoraises...

Proposition n°6 : FAIRE COHABITER L'ENSEIGNEMENT LAÏC ET L'ENSEIGNEMENT CONFESIONNEL

Structurer l'enseignement traditionnel et confessionnel à l'école, pour permettre la transmission et la coéducation intergénérationnelle et préserver la cohésion sociale...

Développer l'enseignement privé musulman sous contrat d'association avec l'Etat, au primaire puis au secondaire, en se projetant à 10 et 15 ans

Définir, avec l'ensemble des acteurs éducatifs religieux (cadis, imams, présidents des associations de madrassa, parents d'élèves...) le projet pédagogique de l'enseignement privé musulman

Tracer le cadre d'une structure fédératrice qui facilitera le déploiement des écoles et garantira une stabilité dans l'enseignement de l'Islam à Mayotte

Définir les conditions d'une expérimentation d'école hors contrat les 5 premières années, à partir d'un collectif de madrassa volontaires, avec le soutien des communes et du conseil départemental

Promouvoir les conventions d'utilisation des locaux scolaires pour les associations confessionnelles

Proposition n°7 : RENFORCER LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Faire du livre et du numérique le support privilégié et ludique d'acquisition des savoirs de base et d'une plus grande ouverture à la région et au monde...

Remettre à niveau les bibliothèques sur l'ensemble du département, moderniser les équipements existants, et construire des bibliothèques aux normes dans les principaux villages non dotés

Faciliter l'accès aux ressources numériques dans l'ensemble des bibliothèques et transformer progressivement les bibliothèques principales en médiathèques

Organiser le maillage territorial et la coopération entre bibliothèques, en encourageant les communes à s'engager dans le développement de la lecture et dans le travail en réseau

Organiser la desserte des bibliothèques communales par les transports collectifs publics et/ou renforcer cette accessibilité par le déploiement de bibliobus assurant un service de proximité

Renforcer la formation et la professionnalisation des agents des bibliothèques et créer une filière culturelle sur les métiers du livre

Proposition n°8 : PERMETTRE AUX JEUNES D'ÉVOLUER DANS LE MILIEU DU SPORT ET DE L'ANIMATION SPORTIVE

Donner à la pratique du sport et aux métiers de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport la place qui leur revient dans l'éducation et le développement du « vivre et faire ensemble »...

Equiper les communes en infrastructures sportives polyvalentes, en mobilisant le volet construction / rénovation des projets éducatifs territoriaux

Renforcer les équipements intégrés dans les établissements scolaires et multiplier les sections sportives dans les collèges et lycées

Engager un plan « savoir-nager » et augmenter les effectifs des enseignants maîtres-nageurs sauveteurs (MNS)

Créer un centre de ressources, d'expertises et de performances sportives (CREPS) de haut niveau à Mayotte, et former une promotion d'éducateurs sportifs

Développer la biculturalisation permettant aux lycéens de préparer un brevet professionnel de la jeunesse, l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) en même temps que le baccalauréat...



Merci de votre attention.

Le CESEM, par ses avis et contributions, s'attelle à éclairer les décideurs pour une société de la connaissance au service du mieux vivre ensemble.

Avril 2017